



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

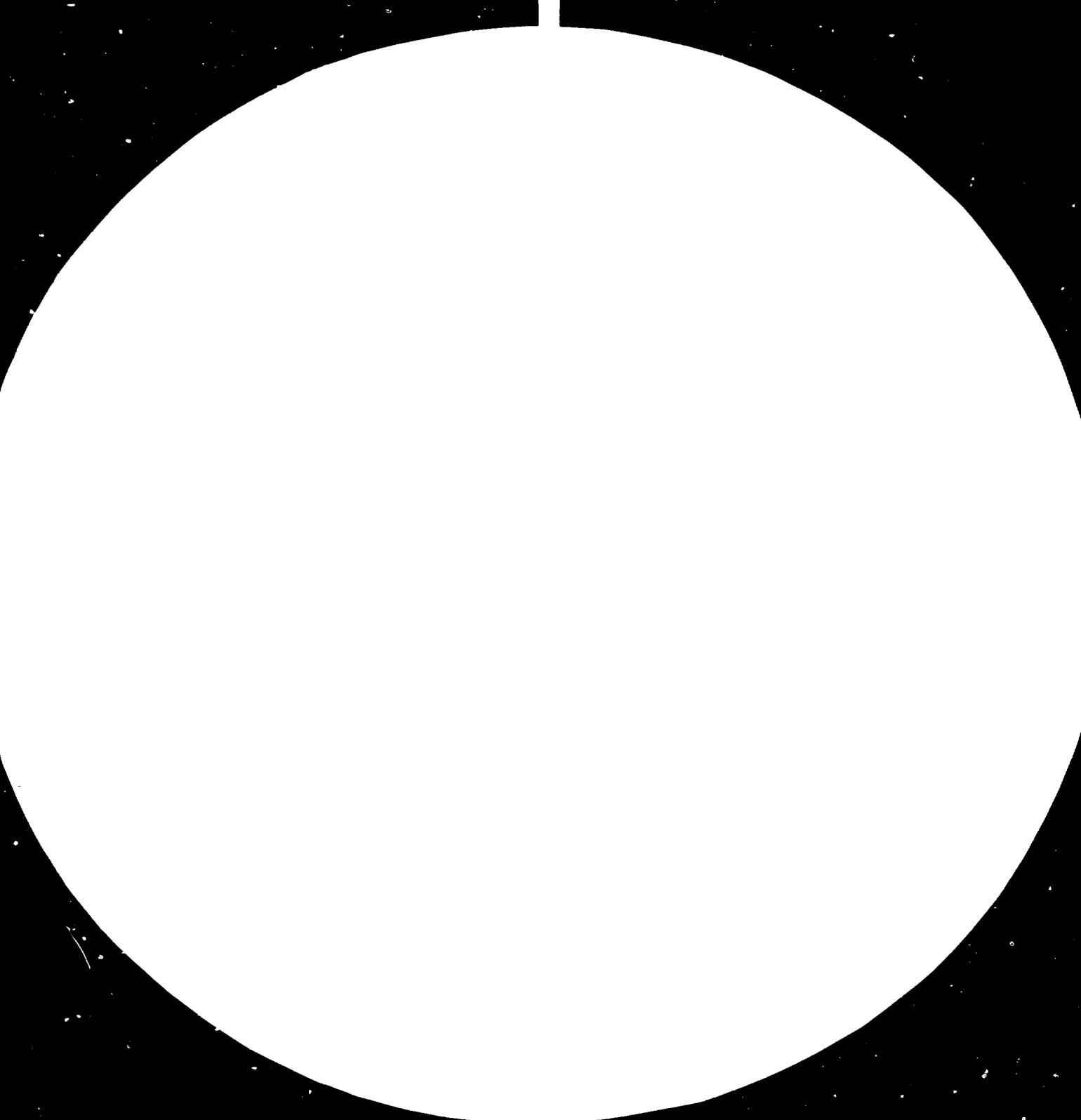
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





1.0



1.1



1.25



1.4



1.6



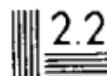
1.8



2.0



2.2



2.5

2.8



3.2



3.6

Resolution Test Chart, NBS 1010-A, U.S. GPO, 1963

Resolution Test Chart, NBS 1010-A, U.S. GPO, 1963



10568 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.342/4
3 juillet 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Première Consultation
sur l'industrie des biens d'équipement
Bruxelles (Belgique), 21-25 septembre 1981

QUESTION III

FORMES ET CONDITIONS DE LA COOPERATION

INTERNATIONALE,

Y COMPRIS LES

ARRANGEMENTS A LONG TERME ENTRE PAYS DEVELOPPES

ET PAYS EN DEVELOPPEMENT, ET ENTRE PAYS EN

DEVELOPPEMENT EUX-MEMES*

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

001...

* Document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

1. Introduction

Le présent document a été établi en vue de soumettre à la Consultation, pour examen, certaines questions importantes concernant la coopération internationale et les arrangements à long terme portant sur l'industrie des biens d'équipement.

Ces questions sont notamment les suivantes :

- Rôle des arrangements à long terme dans la coopération internationale et conditions requises pour l'adoption et l'application de la notion de nouvelle division internationale du travail dans le domaine des biens d'équipement sur la base de la "communauté des intérêts économiques des pays en développement et des pays développés";
- Catégories de biens d'équipement susceptibles de faire l'objet des arrangements à long terme subventionnés;
- Importance particulière de la participation des pays en développement les moins avancés à ces arrangements de coopération internationale à long terme.

2. Importance de l'industrie des biens d'équipement

L'industrie des biens d'équipement a une importance essentielle pour l'évolution de l'industrialisation dans le monde et l'instauration d'un Nouvel Ordre économique international.

Pour les pays en développement, elle est le principal catalyseur de leur développement économique et industriel, ainsi que des efforts qu'ils déploient pour réaliser des progrès sur le plan technologique.

Grâce au dynamisme de la croissance de l'industrie des biens d'équipement, il pourrait être plus facile pour les pays en développement - dont certains sont parvenus à un stade très avancé, alors que d'autres en sont à la période de démarrage - de faire en sorte que leur part en valeur ajoutée dans la production de ces biens, qui était de 6 % en 1976, atteigne 16 à 18 % en l'an 2000.

3. Participation des pouvoirs publics

Pour les pays développés, l'industrie des biens d'équipement constitue le pivot de la restructuration industrielle, leurs pouvoirs publics s'intéressant de plus en plus à ce secteur, dont ils influencent directement ou indirectement le développement.

Cette participation aux activités industrielles est un phénomène constaté depuis fort longtemps déjà; ces dernières années cependant, deux nouvelles tendances se sont fait jour^{1/}. Dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics ont en effet, sous

^{1/} OCDE Interfuturs - "Face aux futurs", 1979.

diverses formes, pris une part croissante aux activités technologiques de pointe. En outre, quelques gouvernements sont parfois intervenus pour éviter un déclin trop rapide de certaines industries traditionnelles. Ils n'ont pas hésité non plus à prendre des mesures pour venir en aide aux industries "malades" mais dont l'importance interdit qu'on les laisse "mourir".

4. Interdépendance entre pays en développement et pays développés

La notion de "communauté des intérêts économiques des pays en développement et des pays développés" s'impose de plus en plus.

L'interdépendance peut prendre de nombreuses formes, politique, culturelle et économique notamment. Dans le processus de coopération économique, l'interdépendance économique revêt une importance toute particulière.

Par le processus du développement, les pays en développement s'efforcent d'échapper à la dépendance pour entrer dans une ère d'interdépendance équitable avec les pays développés.

Dans l'optique des pays développés, l'expansion de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement peut constituer un "moteur de progrès" et avoir une incidence bénéfique sur leurs propres industries^{2/}. Cette expansion leur permet en effet de continuer à disposer d'un marché pour leurs exportations de biens d'équipement, comme le montre l'accroissement des importations de biens d'équipement des nouveaux pays industrialisés, qui sont passées de 7,1 milliards de dollars en 1970 à 18,6 milliards en 1977^{3/}. L'apparition des pays en développement en tant que producteurs de biens d'équipement n'est pas de nature à menacer sérieusement les économies des pays développés. D'après les prévisions figurant dans le rapport de la Banque mondiale pour 1979, les exportations des pays du Tiers monde vers les pays développés pourraient en effet, d'ici à 1990, ne couvrir qu'environ 5 % des besoins de ces derniers.

La dette des pays en développement vis-à-vis des pays développés est déjà lourde. Or, dans les années à venir, les efforts d'industrialisation, joints aux difficultés financières, vont l'alourdir encore davantage.

5. Absence d'arrangements à long terme destinés à favoriser l'interdépendance

La communauté des intérêts économiques suppose une association entre pays en développement et pays développés qui dure assez longtemps pour que la relation ainsi créée soit avantageuse pour les deux parties. Actuellement, cependant, cette

^{2/} Rapport de la Commission Brandt - décembre 1979.

^{3/} Rapport de l'OCDE intitulé "L'incidence des nouveaux pays industrialisés sur la production et les échanges des produits manufacturés", Paris, 1979.

association prend souvent la forme d'arrangements ad hoc ou d'un "arrangement unique d'achat" portant sur une courte période. Une telle manière de procéder néglige la perspective à long terme dans laquelle devraient être établis les programmes relatifs aux biens d'équipement, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Il peut toutefois y avoir des exceptions :

Certains accords intergouvernementaux tiennent compte de la perspective à long terme, en particulier lorsque la possibilité existe de lier la fourniture de biens d'équipement à l'importation de matières premières stratégiques.

Il arrive aussi que des entreprises et industries des pays à économie de marché favorisent l'expansion de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement par l'intermédiaire de leurs filiales, et ce en ayant en vue un objectif à long terme.

Les pays en développement espèrent que les programmes d'expansion de leur industrie des biens d'équipement, qui s'appuient sur la division internationale du travail, vont non seulement contribuer à promouvoir leur autoresponsabilité, mais aussi leur permettre de relever leur niveau technologique. C'est là un objectif qui, parfois, peut être en contradiction avec ceux des sociétés étrangères qui ont investi dans ces pays. Il peut se faire également que les politiques desdites sociétés (transnationales, par exemple) n'encouragent pas ce progrès technologique. Tel est le problème qui se pose lorsqu'aucune politique visant à encourager l'interdépendance au moyen d'arrangements à long terme n'a été prévue.

6. Avantages des arrangements à long terme

Les accords fondés sur des arrangements à long terme serviraient "l'intérêt économique commun" de toutes les parties intéressées.

Avantages pour les pays développés .

- Etant donné l'incertitude qui caractérise la situation actuelle et les tensions et difficultés que connaît l'économie, les arrangements à long terme contribueraient à introduire une certaine stabilité dans le système;
- Les pays développés désireux de restructurer leur industrie des biens d'équipement pourraient plus facilement mettre en application, de manière plus cohérente et plus durable, leurs plans dans ce domaine;

- Les arrangements à long terme seraient plus bénéfiques qu'une transaction unique portant sur le matériel ou les techniques et assureraient un accès permanent et plus large aux marchés des pays en développement.

Avantages pour les pays en développement :

- L'établissement des industries se ferait en harmonie avec les plans de développement industriel et économique à long terme des pays, et les systèmes locaux seraient mieux à même d'absorber et d'assimiler la technologie importée;
- Dans les cas où la coopération entre les deux parties comporte un investissement étranger direct ou la création de filiales, les arrangements à long terme aideraient les pays en développement à s'assurer que le fonctionnement et les politiques des entreprises en question sont conformes à leurs objectifs économiques et sociaux;
- Il arrive souvent, pour des projets intéressant les biens d'équipement, que les importations de matériel et le financement extérieur soient suivis d'un paiement en retour dans le cadre d'un arrangement commercial ou d'un arrangement de "compensation en production"; cette opération pouvant s'étendre sur plusieurs années, une collaboration à long terme est nécessaire de toutes façons;
- Lors de la mise en oeuvre des projets, il peut se poser des problèmes touchant certaines conditions contractuelles : garanties d'exécution, dommages causés par des insuffisances de tel projet à d'autres projets connexes, clauses d'arbitrage, etc. Un arrangement à long terme pourrait assurer la bonne exécution du contrat, favorisant ainsi des relations harmonieuses entre les deux parties.

7. Accroissement des importations et dette publique

La situation dans laquelle se trouvent les pays en développement est complexe.

Leurs objectifs nationaux exigent une industrialisation rapide, laquelle requiert l'importation massive de biens d'équipement à partir des pays développés.

Pour importer, il faut avoir des devises, et la plupart des pays en développement ont du mal à s'en procurer.

La mise en place de l'infrastructure indispensable à l'établissement et à l'expansion de l'industrie nécessite d'importantes ressources internes, or celles-ci sont également limitées.

La dette publique est parfois très lourde. Des emprunts supplémentaires pour le programme relatif aux biens d'équipement risquent d'aggraver la situation et de susciter des doutes quant à la solvabilité du pays et à sa capacité de rembourser la dette.

Comment les pays en développement peuvent-ils avoir raison de ces incompatibilités et trouver les ressources nécessaires à l'exécution de leurs programmes ? La solution consiste-t-elle à obtenir une aide accrue ou des crédits à des conditions de faveur, ou à conclure des accords commerciaux - prévoyant peut-être une "compensation en production" ?

Ce sont là autant de points qui mettent en évidence l'importance de l'établissement d'un dialogue avec les pays développés en vue d'élaborer un programme fondé sur l'intérêt commun et l'interdépendance.

8. Restructuration de l'industrie des biens d'équipement^{4/}

Le processus de restructuration conduisant à l'établissement d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement va probablement se poursuivre dans la prochaine décennie, quoiqu'à une cadence peut-être moins soutenue.

Les transferts peuvent s'opérer au niveau de la fabrication de produits ou à celui des processus normalisés de production, mais il ne s'agira là certainement que d'un stade intermédiaire. Bien qu'ils gagnent à de tels transferts, les pays en développement ne vont probablement pas présenter beaucoup de concurrence aux pays développés, nettement avantagés à deux égards : l'innovation technologique avec recours accru à l'automatisation, et la fabrication de produits correspondant étroitement aux caractéristiques du marché.

Pour des raisons évidentes, les activités exigeant un haut niveau technologique seront de plus en plus concentrées dans les pays développés. Les processus ou activités simples entraînant des coûts de main-d'oeuvre élevés peuvent être transférés, comme par le passé, à la plupart des pays en développement. Les pays se trouvant au niveau intermédiaire, qui ont déjà un marché intérieur et un certain potentiel technologique, pourraient développer leur production de manière plus ou moins indépendante, et même concevoir des produits de grande consommation.

9. Rôle des petites et moyennes industries^{5/}

Les petites et moyennes industries jouent un rôle particulièrement important dans le processus de restructuration et ce, pour deux raisons :

^{4/} Rapport "Interfuturs" de l'OCDE, op. cit. 1

^{5/} "Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le transfert international de technologie : Problèmes à étudier" Rapport de la CNUCED, Genève 1980.

- Elles ne constituent pas une solution de rechange de second choix par rapport aux grandes unités de production et n'ont pas un potentiel technologique moins bien développé;
- Elles offrent aux pays en développement un moyen complémentaire - et peut-être plus simple - d'accéder à la technologie des biens d'équipement.

10. Nécessité d'une coopération internationale fondée sur des arrangements à long terme

Le dynamisme du processus de développement nous amène donc à conclure qu'une coopération fondée sur des arrangements à long terme procurera des avantages durables aux deux parties et contribuera à stimuler une croissance rapide et équilibrée de l'industrie des biens d'équipement, car elle aura pour effet :

- De permettre aux pays développés d'harmoniser leur concept de "restructuration industrielle" avec les espoirs et les aspirations des pays en développement;
- D'assurer que l'accent est mis comme il convient sur la croissance des petites et moyennes industries et sur les institutions financières qui peuvent jouer un rôle décisif dans l'établissement et l'expansion de l'industrie des biens d'équipement;
- De permettre aux pays développés d'accorder une attention particulière aux programmes de développement des pays les moins avancés - par exemple le "Plan d'action de Lagos" pour les pays d'Afrique - en vue d'y intégrer la coopération dans le domaine des biens d'équipement;
- De faire adopter une optique à long terme contribuant à réduire les "incertitudes" auxquelles se heurtent certaines industries dans les pays développés^{6/};
- D'aider les pays en développement à atteindre leur objectif, qui est de réduire le déséquilibre existant entre eux-mêmes et les pays développés.

11. Types d'arrangements à long terme et conditions de ces arrangements

Les arrangements à long terme peuvent être très divers quant à leur type et à leurs conditions et ce, en raison de plusieurs facteurs.

^{6/} Rapport "Prospective 1980-1990" de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux (FIMTM) (France).

Selon leur niveau de développement et leur stratégie nationale, les divers groupes de pays - nouveaux pays industrialisés, pays ayant un embryon de base industrielle, pays peu avancés - sont intéressés par des types différents d'arrangements à long terme, que l'on pourrait répartir entre les grandes catégories ci-après, suivant qu'ils sont conclus :

- a) Avec un pays développé à économie de marché;
- b) Avec un pays développé à économie planifiée;
- c) Avec un pays développé et un pays en développement relativement avancé;
- d) Entre pays en développement,
- e) Avec un pays en développement disposant d'importantes ressources financières;
- f) Aux niveaux régional, sous-régional ou interrégional.

Les divers types d'arrangements peuvent être conclus entre des gouvernements, entre des entreprises ou entre une entreprise et un gouvernement. Ils peuvent prévoir un investissement financier direct, la création de filiales, l'exécution de projets clefs en main ou la vente de matériel ou de technologie en association avec des opérations commerciales et financières, ou porter sur des programmes de formation et une fourniture de services d'experts, etc.

Les conditions de ces arrangements peuvent elles aussi varier en fonction de divers facteurs : choix des projets, niveau technologique du pays, infrastructure existante, ressources financières/dette publique, demande, relations commerciales, etc.

12. Conclusions

Telles sont, par conséquent, deux des importantes questions à examiner à la Consultation :

- i) Quelles devraient être la nature et la portée des arrangements bilatéraux, multilatéraux, régionaux et sous-régionaux à long terme conclus entre les pays développés et les pays en développement et entre pays en développement ?
- ii) Comment la communauté internationale peut-elle appuyer les efforts que déploient les pays les moins avancés pour se constituer un secteur des biens d'équipement ?



